

**ARRETE DU PRÉSIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2026**

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'ANIMATEUR TERRITORIAL**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2025 est de **6** permettant **3** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne pour l'accès au grade d'animateur,

Considérant qu'aucun dossier n'a été présenté pour l'accès au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe accessible au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade d'animateur au choix est de **3** au titre de l'année 2026,

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**animateur territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2026** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE PASSY	Mme BIBOLLET Nathalie	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE DE SALLANCHES	Mme DIA TARDIVET Magali	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE DE SEVRIER	Mme GADEAU Sandrine	<i>03 juillet 2026</i>

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 02 juillet 2028**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le :

Fait à Annecy, le 03 juillet 2026

Le Président,

Antoine de MENTHON

